

Demande déposée le 23/03/2026  
Affichage récépissé dépôt de dossier : 23/03/2026  
Date de transmission au représentant de l'Etat :

N° DP 042 279 24 M0348 T01

Par :	FLORES David
Demeurant à :	304 Bis route de Grenet 42170 ST JUST ST RAMBERT
Sur un terrain sis à :	1 RUE CHAPELLE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 279 AM 409
Nature des Travaux :	Réfection façades, toiture, fenêtre de toit, menuiseries

ARRÊTÉ n° 26/467 URBA  
Publication sur le site internet le: 7 avril 2026

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,  
Vu la déclaration préalable n° DP 042 279 24 M0348 accordée le 29/11/2024 à IMMO INVEST  
représenté par PROST Cédric,  
Vu la demande de transfert susvisée en date du 23/03/2026 de FLORES David,

#### ARRÊTÉ

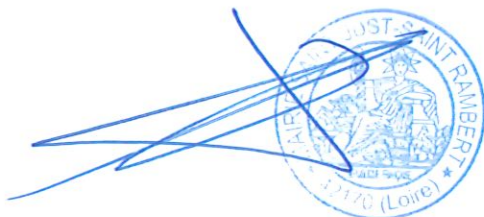
**ARTICLE 1 :** La déclaration préalable n° DP 042 279 24 M0348, accordée à IMMO INVEST  
représenté par PROST Cédric le 29/11/2024, EST TRANSFEREE à FLORES David, pour le projet  
décrit dans la demande susvisée.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions mentionnées sur la déclaration préalable d'origine sont maintenues.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la déclaration préalable  
initiale.

**ARTICLE 4 :** Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,  
le 02/04/2026  
Le Maire,  
Olivier JOLY



#### INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.